

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 avril 2019, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-sept heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. L'ordre du jour a été établi séance tenante.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration d'état d'urgence local
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2019.04.111**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Résolution 2019.04.112**
Déclaration d'état d'urgence local

CONSIDÉRANT la résolution 2019.04.109, adoptée par le conseil en séance extraordinaire le 26 avril 2019, déclarant l'état d'urgence local;

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 avril 2019, la situation est relativement stable dans certains secteurs de la Municipalité tandis que dans d'autres secteurs, la situation s'est aggravée;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 avril 2019, plus de dix (10) chemins sont toujours fermés et sous surveillance et onze (11) chemins ont une bonne quantité d'eau au sol, mais demeurent ouverts à la circulation et sont également sous surveillance;

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 avril 2019, cent quarante-deux (142) résidences situées sur ces chemins sont inondées, dont quatre-vingt-dix (90) résidences ont dû être évacuées;

CONSIDÉRANT QU'en date du 29 avril 2019, un total d'environ deux cent cinquante (250) résidences sont touchées par les inondations, soit parce qu'elles sont encerclées d'eau ou parce que de l'eau a pénétré à l'intérieur du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKDER

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Nomingue maintient la déclaration d'état d'urgence local pour une période de cinq (5) jours.

ADOPTÉE

3 Période de questions

**4 Résolution 2019.04.113
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.